

Motion des Verts de Milvignes

Pour une application de la loi cantonale sur le traitement des déchets dans les centres commerciaux

Désireux de donner une réponse concrète et complète à la problématique des déchets, les Verts demandent que les autorités communales exigent la mise en place de points de collecte des déchets dans les grands commerces. Cette disposition existe déjà dans la loi cantonale sur le traitement des déchets, mais elle n'est hélas pas ou peu respectée.

Les Verts estiment que les utilisateurs réguliers ou occasionnels des grands commerces doivent pouvoir bénéficier de la possibilité inscrite à l'article 22e, alinéa 2, de la loi concernant le traitement des déchets (LTD). En effet, celle-ci prévoit que « *la commune peut [...] exiger [d'un centre commercial, ou d'une entreprise analogue] qu'il mette, à ses frais, à disposition de ses clients les installations nécessaires à la collecte, au tri et à l'élimination des déchets provenant du genre de produits qu'il vend* ».

La situation actuelle oblige les habitant-e-s de la commune à se rendre dans les déchetteries pour y apporter les divers déchets résultant d'achats effectués dans ces commerces. Ces déplacements génèrent un trafic routier important qui contribue à augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Ces kilomètres ne devraient pas être effectués si les principaux distributeurs jouaient le jeu !

Il serait en effet plus rationnel, plus économique et plus écologique de pouvoir déposer ses déchets en même temps que l'on effectue ses achats. Or, nos grands commerces n'offrent très souvent que peu de points de collecte. Alors que **le PET, les bouteilles en plastique, les piles, les ampoules, les CD/DVD, etc.** sont repris par la Migros et à la Coop de Colombier, il n'est pas possible d'y déposer **le verre, le papier, le carton, l'aluminium ou les boîtes de conserve.**

Nous demandons donc au Conseil communal d'exiger des grands commerces établis sur la commune qu'ils suivent les recommandations inscrites dans la loi cantonale.

Milvignes, le 2 février 2017

Auteur : Claude Grimm

Autres signataires : Daniel Sigg, Philippe Weissbrodt, Eric Chédel (et Roxane Kurowiac, si sa proclamation est confirmée d'ici le 23 février)